



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par deux projets de règlements relatifs à la construction de mur de soutènement, et aux usages conditionnels afin de préciser les documents requis et de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 19 août 2024, le conseil a adopté les projets de règlement suivants, à savoir :

1. Projet de règlement numéro 1001-45-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin préciser certaines exigences concernant la construction des murs de soutènement.
2. Premier projet de règlement numéro 1010-01-2024 modifiant le règlement 1010 sur les usages conditionnels afin d'éliminer le nombre maximal de personnes par chambre et d'exiger les formulaires du ministère du revenu du Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2024, à 19h au centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués ainsi que les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse, ou à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.

<https://www.sadl.qc.ca/reglements-urbanisme/#1678813545744-b29b1ae3-511c>

Le premier projet de règlement numéro 1010-1-2024 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement 1001-45-2024 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les projets de règlements visent l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 21 août 2024.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil ainsi que dans le journal accès édition du 28 août 2024

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 août 2024.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
Greffière-trésorière